

## ARRÊTÉ N° 63/ARSOI//2017

### Fixant la composition de la Commission Régionale Paritaire OCEAN INDIEN

#### Le directeur général de l'Agence de santé Océan Indien

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret N°2013-843 du 20 septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2011 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

**Vu** l'arrêté du 20 Septembre 2013 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

**Vu** l'arrêté n°158/2012/ARSOI du 27 juin 2012 fixant la Composition Régionale Paritaire REUNION-MAYOTTE ;

**Vu** l'instruction N°DGOS/RH4/2013/394 du 29 novembre 2013 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la commission régionale paritaire mentionnée à l'article R 6152-325 du code de la sante publique.

#### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

La commission régionale paritaire de l'Océan Indien est composée comme suit :

#### I/ Au titre des représentant des personnels médicaux

##### 1/ Avenir Hospitalier

- Docteur GIGANTE Marc du CHU de La Réunion-Site Nord, *Titulaire*
- Docteur SIMON Philippe du CHU de La Réunion-Site Sud, *Titulaire*
- Docteur ROQUES Denis du CHU de La Réunion-Site Sud, *Suppléant*
- Docteur KAZUP Philippe du CHU de La Réunion-Site Sud, *Suppléant*

## 2/Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH)

- Docteur ONDE Georges de l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion, *Titulaire*
- Docteur JAVAUDIN Gérard du Centre Hospitalier de Mayotte, *Titulaire*
- Docteur TRON Patrick de l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion, *Suppléant*
- Docteur GUISERIX José du CHU de La Réunion-Site Sud, *Suppléant*

## 3/Coordination médicale hospitalière (CMH)

- Docteur MAGNY Eric, *Titulaire*
- *Un membre titulaire à désigner*
- *Deux membres suppléants à désigner*

## 4/Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

- Docteur CHAN OU TEUNG Françoise du CHU de La Réunion-Site Sud, *Titulaire*
- *Un membre titulaire à désigner*
- *Deux membres suppléants à désigner*

## 5/Syndicat national des médecins chirurgiens spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP)

- *Deux membres titulaires à désigner*
- *Deux membres suppléants à désigner*

## 6/ Internes siégeant au sein des conseils des unités de formation et de recherche liées par convention aux établissements

- Madame STOVEN Gabrielle, *Titulaire*
- Madame HERAUD Clémence, *Suppléante*

## **II/ Au titre des représentants des directeurs et présidents de commission médicale d'établissement**

### 1/Directeurs de centre hospitalier et de centre hospitalier universitaire

- M. Lionel CALENGE, directeur du CHU de La Réunion, *Titulaire*
- Mme Sabrina WADEL, directrice adjointe du CHU de La Réunion, *Suppléante*
  
- M. Laurent BIEN, directeur du Centre Hospitalier Gabriel Martin, *Titulaire*
- M. Olivier MANICON, directeur adjoint du Centre Hospitalier Gabriel Martin, *Suppléant*
  
- M. Laurent BIEN, directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion, *Titulaire*
- M. Olivier MANICON directeur adjoint de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion, *suppléant*

- M. Etienne MOREL, directeur du Centre Hospitalier de Mayotte, *Titulaire*
- Mme Catherine BARBEZIEUX, directrice adjointe du Centre Hospitalier de Mayotte, *Suppléante*

2/Présidents des CME de centre hospitalier et de centre hospitalier universitaire

- Professeur Frédérique SAUVAT, présidente du CHU de La Réunion, *Titulaire*
- Dr Nathalie LEMOULLEC vice-présidente du CHU de La Réunion, *Suppléante*
- Dr Rachid DEKKAK, président du Centre Hospitalier Gabriel Martin, *Titulaire*
- Dr Philippe BENICHO, président de l'Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion, *Suppléant*
- Dr Yves JACQUES ANTOINE, président du Groupe Hospitalier Est Réunion, *Titulaire*
- Dr Vincent APPAVOUPOLLE, vice-président du Groupe Hospitalier Est Réunion, *Suppléant*
- *Un membre titulaire à désigner pour le Centre Hospitalier de Mayotte*
- *Un membre suppléant à désigner pour le Centre Hospitalier de Mayotte*

**III/ Au titre des représentants de l'Agence de Santé Océan Indien**

- Monsieur le directeur général de l'Agence de santé Océan Indien, *Titulaire*
- Madame la directrice générale adjointe de l'Agence de santé Océan Indien, *Suppléante*
- Monsieur le directeur de la stratégie et de la performance, *Titulaire*
- Madame la responsable du service des métiers et des formations des professionnels de santé, *Suppléante*
- Monsieur le directeur de la délégation de l'Ile de La Réunion, *Titulaire*
- Monsieur le responsable du Pôle offre de soins, *Suppléant*
- Monsieur le directeur de la délégation de l'Ile de Mayotte, *Titulaire*
- Monsieur le responsable du Pôle offre de soins, *Suppléant*


**Article 2 :** L'arrêté N° 80/ARSOI/2014 est abrogé.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, Rue Félix Guyon - 97400 SAINT-DENIS, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou modification.

**Article 4 :** Le directeur général de l'Agence de Santé Océan indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de La Réunion et de Mayotte.

Fait à Saint Denis, le **28 MARS 2017**

P / Le Directeur Général,  
Le Directeur de la Stratégie et de la Performance



**Etienne BILLOT**